

Demande/autorisation d'intervention sur une surface de promotion de la biodiversité (SPB)

A remplir par le requérant

PID: _____

Nom / prénom: _____

rue: _____

lieu: _____

téléphone: _____

Données de la surface

ID Nr: _____ Superficie (en ares) _____ Type (SPB): _____

Qualité II: Oui Non mise en réseau: Oui Non LPN-Contract: Oui Non

Type de projet (cf. verso pour mesures supplémentaires)

- Déplacement de la SPB durant la période contractuelle de six ans
- Evacuation mécanique de la végétation et réensemencement à partir de mélanges incluant des fleurs des prés
- Evacuation chimique de la végétation et réensemencement à partir de mélanges incluant des fleurs des prés
- _____

Faits/justification :

Date de la mesure : _____ Annexes éventuelles : Plan

A remplir par le/la consultant-e

Nom du/de la consultant-e : _____

Remarques:

Coût de la demande: Fr. 30.00 (autorisation) Organe de facturation: SPN Inforama aucun

A remplir par le SPN

sur la base de l'évaluation par le SPN rejetée acceptée

Betrag: _____ rappel

Remarques:

Münsingen, le _____ Signature: _____



Aperçu des autorisations spéciales et conventions d'exploitation applicables en matière de compensation écologique²

Domaine	Mesure	Visite sur le terrain (et consultation)	Autorisation	Remarque / condition
PER : SPB	Part de 7% SPB atteinte par plusieurs exploitations en commun	Inforama, SNP	OFO/SPN	A la surface d'entreprise, dans la distance de transport de tout au plus 15 km du centre d'entreprise
	Déplacement de la SCE durant la période contractuelle de 8 ans	Inforama, SPN	SPN	Obligation de maintenir la superficie et la valeur écologique
	Chgt d'affectation durant la période d'engagement de 8 ans	Inforama, SPN	SPN	Obligation d'augmenter la valeur écologique
	Utilisation non agricole à titre temporaire	Inforama, SPN	SPN	Suivant l'atteinte portée à la surface, aucune contribution écologique versée pour l'année en cours (SCE reste imputable)
PREXT, PRPIN	Evacuation mécanique de la végétation et réensemencement à partir de mélanges incluant des fleurs des prés	Inforama, SPN	SPN	Réensemencement PREXT, PRPIN : mélange doit oblig. comporter des fleurs des prés
	Evacuation chimique de la végétation et réensemencement à partir de mélanges incluant des fleurs des prés	Inforama, SPN	SPN	Réensemencement PREXT, PRPIN : mélange doit oblig. comporter des fleurs des prés
	Fauche de nettoyage après réensemencement	Inforama, SPN	SPN	Fauches de nettoyage ciblées possibles durant les années d'ensemencement 1 à 3
	Fauche de nettoyage durant la 1 ^{re} année d'exploitation princ.	Inforama, SPN	SPN	Possible après consultation et visite sur le terrain
JAFLO, JATOU, BCUEX, ourlets 1.)	Prolongation	SPN (Inforama)	SPN	Demande pendant le temps de végétation dans année précédente au SPN; la prolongation se produit la manière d'année
	Réensemencement au même endroit	SPN (Inforama)	SPN	Demande au SPN ; aucune plante problématique dans l'ancien peuplement
	Transformation en PREXT	SPN (Inforama)	SPN	Réensemenc. généralement néc. ; mélange avec fleurs des prés
	Sarclage mécanique de la surface (BCUEX)	SPN (Inforama)	SPN	Aucune contribution écologique versée durant l'année en cours
	Enherbement spontané ou mélange spécial	SPN (Inforama)	SPN	Demande au SPN
Conventions d'exploitation 2.)	Avancement de la date de fauche en cas d'envahissement par des plantes problématiques	Recens. / Inforama	SPN	En cas d'envahissement par les adventices : crépide bisannuelle, rhinante >15 plantes/m ²
	Fauche flexible en présence d'arbres haute-tige de qualité OQE	-	SPN	Au pied des arbres fruitiers uniquement
	Variantes d'exploitation pour la mise en réseau	Consultation pour la mise en réseau	-	Variantes 1 à 4 selon directives cantonales
	Voison	Consultation pour la mise en réseau	SPN	Variante d'exploitation selon directives cantonales
	PRPIN ; apport de lisier à la place du fumier	Inforama, ANF	SPN	Convention d'exploitation nécessaire ; uniquement exploitations avec systèmes à lisier complets
	Prescriptions de fumure dérogeant à celles de l'art. 46, al.2	Inforama, ANF	SPN	Réglementation contractuelle au cas par cas pour les surfaces de qualité LPN et niveau qualité II

Facturation : par organe de consultation (prestation de consultation facturée au tarif horaire cantonal ; autorisation spéciale : forfait de CHF 30.--)

SPN, avril 17

1.) Demande au SPN durant l'été de l'année précédente

2.) Remplir la convention d'exploitation (formulaires sous <http://www.be.ch/nature> → biodiversité)